



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR**

Séance Publique du
Mercredi 25 novembre 2015

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2015 - LA BANQUE POSTALE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC

Absente excusée :

Dominique DAUGES

Secrétaire de séance : Serge LECUYER

**Présents : 30
Pouvoirs : 02
Excusée : 01**

DIRECTION RESSOURCES

n°02

COMPTE RENDU DE DELEGATIONS - EMPRUNT 2015 – LA BANQUE POSTALE

Rapporteur : Michel ROUALO

Le Maire expose que pour les besoins de financement du programme d'investissement 2015, un emprunt d'un montant de 1.700.000 € a été contracté.

Vu le Code général des collectivités,

Vu l'arrêté du Maire en date du 12 novembre 2015 ;

Les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1.700.000 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2031
- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement de fonds.
- Montant : 1.700.000 €
- Versement de fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 29/12/2015 avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.61 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0.15 % du montant du contrat de prêt

Vu l'arrêté du Maire en date du 12 novembre 2015 d'engagement auprès de la banque postale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

➤ **PREND ACTE** de cette information

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire